



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES  
BAGNOLS  
N° 2**

Le 28 septembre 2020

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 10 septembre 2020**

Excusés : Jonathan BERTHOULE (délégué à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense pour la réunion relative à la signalétique – pouvoir à Anaïs PASSELAIGUE), Cécile MAHE (pouvoir à Annie THERET-BIET).

Secrétaire de séance : Philippe CHASSARD.

**I. ACTUALISATION DES CHARGES LOCATIVES DES LOGEMENTS**

Le Conseil municipal fixe les nouveaux montants mensuels des charges relatives aux logements locatifs et aux cabinets (médical, de kinésithérapie et d'ostéopathie) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

**Unanimité**

**II. TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Le Conseil municipal maintient les tarifs de la cantine scolaire :

- Prix du repas : **6.30 €**
- Participation des parents par enfant : **3.40 €**.

**Unanimité**

**III. CONVENTIONS DE PRESTATIONS POUR LA CANTINE SCOLAIRE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de prestations avec les deux restaurateurs - l'Hôtel des Voyageurs de Bagnols (Mr Thierry LEGOUFFE) et l'Auberge de LARODDE (Mr Willis JAGER) - pour la cantine de l'année scolaire 2020/2021.

**Unanimité**

**IV. PARTICIPATION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil municipal décide de rembourser la totalité des frais de transports scolaires aux familles de la Commune de Bagnols dont les enfants fréquentent le RPI Bagnols - Larodde pour l'année scolaire 2020/2021.

**Unanimité**

**V. TARIFS 2021 DU CAMPING MUNICIPAL DE LA THIALLE**

Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs pour l'année 2021 comme suit :

**EMPLACEMENTS - PRIX T.T.C :**

- Adulte : 4.50 €
- Enfant (- 7 ans) : 2.25 €
- Emplacement : 2.50 € - Véhicule : 2.50 €
- Electricité (3 A) : 3.30 €
- Animaux : 2.00 €
- Laverie : 4.50 €
- Sèche-linge : 3.60 €
- Pain de glace : 0.50 €
- Forfait journalier camping-car sans branchement électrique : 14.00 €
- Forfait journalier camping-car avec branchement électrique : 17.00 €.

**Unanimité**

## CHALETS ET MINI CHALETS

Hébergements	Saison	Nuitée	2 jours	3 jours	4 jours	7 jours	14 jours
EDELWEISS	Basse	42	72	108	145	262	412
	Moyenne	58	103	154	206	367	587
	Haute	92	158	237	316	554	902
ANAISS	Basse	19	33	48	65	113	185
	Moyenne	21	36	55	72	126	206
	Haute	32	55	83	110	193	314
ELODIE	Basse	24	42	62	83	145	236
	Moyenne	29	50	76	101	177	288
	Haute	47	81	121	162	283	461
ISABELLE	Basse	26	45	68	90	158	257
	Moyenne	34	58	87	115	202	330
	Haute	52	89	137	179	313	510
OLGA	Basse	28	48	74	98	171	278
	Moyenne	38	65	98	130	227	370
	Haute	59	101	152	203	355	578

Saisons tarifaires	Date début	Date fin
Haute saison	19/12/2020	02/01/2021
Basse saison	02/01/2021	06/02/2021
Haute saison	06/02/2021	06/03/2021
Basse saison	06/03/2021	10/04/2021
Moyenne saison	10/04/2021	10/07/2021
Haute saison	10/07/2021	21/08/2021
Moyenne saison	21/08/2021	28/08/2021
Basse saison	28/08/2021	16/10/2021
Moyenne saison	16/10/2021	31/10/2021
Basse saison	31/10/2021	18/12/2021

**Unanimité**

## VI. PLAN D'ADRESSAGE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis relatifs à la prestation de numérotation et de géolocalisation des habitations de la Commune qui permet d'améliorer les services d'urgences, les services postaux, etc... et précise que c'est un impératif dans le cadre du très haut débit, pour le déploiement de la fibre optique qui arrive et apporte de nouvelles méthodes de travail comme la télémédecine, la téléassistance, le télétravail, le ravitaillement via internet, etc...

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis d'un montant de 4 680 € T.T.C. avec Signa.Concept.

**Unanimité**

## VII. ACHAT VEHICULE

Le Conseil municipal décide d'acquérir un Renault Master pour les services techniques de la Commune d'un montant de 38 266 € T.T.C.

**Unanimité**

## VIII. PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT LES CHEMINADES

Le Conseil municipal fixe le prix de vente des terrains du lotissement à 10 € T.T.C. le m<sup>2</sup>.

**Unanimité**

## IX. VENTE D'UNE PARCELLE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la vente de la parcelle cadastrée section YE n° 97 (lot n° 4) d'une superficie de 712 m<sup>2</sup> du lotissement Les Cheminades.

**Unanimité**

## X. EMPLOI AIDE

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'agent d'une durée de travail hebdomadaire de 26 heures pour assurer la cantine scolaire et le ménage des bâtiments communaux dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences » (contrat aidé à hauteur de 50 %) à compter du 11 septembre 2020 pour une durée de 12 mois.

**Unanimité**

## **XI. SUBVENTION ALLOUEE AU COMITE DES FETES**

*Messieurs BERTHOULE Jonathan et DIF Nicolas ne prennent pas part au vote.*

Le Conseil municipal décide de fixer la subvention de fonctionnement 2020 au Comité des Fêtes à 2 000 €.

**Unanimité**

## **XII. SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les subventions à allouer aux associations pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les subventions de fonctionnement 2020 comme suit :

- Collège Sancy Artense (section théâtre) : 200 €
- Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Sancy Artense : 360 €
- Ecole de BAGNOLS : 220 €.

**Unanimité**

## **XIII. REPRESENTANTS A LA CLECT**

Le Maire expose au Conseil municipal que, sur demande de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, il y a lieu de désigner les représentants auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Madame Cécile MAHE, titulaire
- Monsieur Daniel LEOTY, suppléant.

**Unanimité**

## **XIV. ADHESION A L'ANEM**

Le Conseil municipal donne son accord pour adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

**Unanimité**

## **XV. VENTE TERRAIN SECTIONAL A ANTIJOUX**

Le Conseil municipal autorise le Maire à convoquer les électeurs afin de pouvoir lancer la procédure nécessaire à la vente d'une parcelle du sectional d'Antijoux à Madame BRUGIERE Marina et Monsieur MADEUF Pierre.

**7 voix pour et 4 abstentions**

## **XVI. QUESTIONS DIVERSES**

1/ Le Maire donne lecture au Conseil municipal :

- du courrier de Monsieur LEOTY Georges qui veut faire don de sa maison sise place de l'église à la Commune. Le Conseil municipal décide d'étudier cette proposition.
- du courrier de Monsieur MAHE Jean qui veut acquérir le garage de la cure. Le Conseil municipal décide de faire estimer le bâtiment.
- du courrier de la société Sancy Tour Assistance qui veut développer une activité de fourrière automobile. Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite.

2/ Le Maire fait part au Conseil municipal qu'un courrier relatif à l'arrêt de bus (MAURIAC/CLERMONT-FERRAND) au stade a été envoyé au Président de la Région. Copie en a été faite aux Sénateurs du Puy de Dôme, à Madame la Députée et au Président du Conseil Départemental.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **ARRET DE BUS (MAURIAC/CLERMONT-FERRAND)**

Une réponse favorable a été donnée pour le rétablissement de l'arrêt de bus qui avait été supprimé fin 2018. Ce rétablissement sera effectif à partir de la mi-décembre 2020.

### **REMERCIEMENTS AUX BENEVOLES**

**La Municipalité tient à remercier très chaleureusement :**

- l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré à la réussite de l'animation visuelle réalisée à l'occasion du passage de la 13<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2020 sur la Commune de BAGNOLS.
- l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la remise en état du jardin conservatoire communal.

## **ASSOCIATIONS BAGNOLAISES**

Il est demandé à l'ensemble des associations bagnolaises de bien vouloir communiquer à la Mairie les mises à jour de leurs statuts, bureaux et assurances.

## **FOIRE PRIMEE DE BOVINS**

La foire du samedi 24 octobre 2020 est maintenue mais ne sera pas primée.

## **REPAS DU 11 NOVEMBRE**

En raison de la crise sanitaire, la Municipalité a le regret de vous faire savoir que le repas des aînés n'aura malheureusement pas lieu cette année. Elle vous donne rendez-vous l'année prochaine.

## **PROPRETE DU BOURG**

Par arrêté du Maire, il est demandé aux locataires et propriétaires occupants du bourg de procéder au nettoyage (désherbage, balayage des feuilles mortes et autres détritiques, etc...) du trottoir et des abords de leur habitation et garage en vue d'assurer la sécurité et la salubrité publiques.

## **DIVAGATIONS DES CHIENS**

Dans un souci de sécurité, d'hygiène, de propreté, de respect de l'environnement et conformément aux dispositions du Code rural, il est rappelé qu'il est interdit de laisser les chiens divaguer. Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux pour des questions de salubrité publique. Ils pourront être également tenus civilement responsables des accidents ou des dégradations pouvant survenir du fait de leurs animaux et ils encourront, par ailleurs, les peines et amendes prévues aux règlements en vigueur. Un arrêté municipal est affiché en Mairie.

## **QUELQUES RAPPELS**

### **Inscriptions sur les listes électorales**

L'inscription sur les listes électorales est automatique pour les jeunes de 18 ans (à vérifier en Mairie).

En dehors de cette situation, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales.

**Il est possible de s'inscrire toute l'année :**

- soit à la Mairie en vous munissant d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.
- soit utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)) et joindre la version numérisée d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

### **Secrétariat de Mairie**

Le secrétariat de Mairie est **ouvert au public** les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 9 h à 12 h** et **de 14 h à 16 h** et les mercredis **de 9 h à 12 h**.

### **Agence Postale Communale**

L'agence postale communale est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis **de 9 h 30 à 12 h 30** et les samedis **de 9 h à 12 h**.

### **Assistance sociale**

L'assistance sociale (Mme Claudine JUILLARD) vient en Mairie sur rendez-vous (Tél. 04 73 65 89 50).

### **Déchèterie**

La déchèterie est ouverte les **mardis, jeudis et samedis de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h**.

### **Jours de collecte des ordures ménagères**

**Les MARDIS :** Camping de La Thialle, Boucherie Les saveurs de l'Artense, Hôtel des Voyageurs, Les Quatre Vents, Aulnat-Soutre, Aulnat-Soubre, Suchandoux, La Rochette, La Croix Bournaret, Les Chocounes, La Garde, Les Bedouches, Les Vergnes.

- **Les SAMEDIS :** Préliveix, Juilles, Près-Bos, Bos, La Prugne, Parlaigue, Rozier-Soubre, Lessard, La Pruneyre, Frétavet, Haute-Serre, Lessardoux, Le Ponchet, le Bourg, Le Pabrot, Greloux, La Chaussade, Besset, Chamonet, Chomelut, Le Fraisie, Crespy, Gioux, La Grange Neuve, Précondat, Antijoux, Rozier-Soutre, Beth, La Luzade, Au Bois, Le Clos, La Grange Foussat, Feniers, Chassagnoux, Chirouze, Soléat, Espinasse, Chanet, Chélat, Le Montel, La Bugeoune, La Touraille, La Fage, Espinoux, Cornilhat, la Mocrade, Chez Morissoux.